



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>60527</b>	De <b>M. Michel Terrot</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Iraq	<b>Analyse</b> > minorités chrétiennes. persécutions. attitude de la France.
Question publiée au JO le : <b>15/07/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/10/2014</b> page : <b>8940</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

### Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation très préoccupante de la communauté chrétienne en Irak. Les principaux responsables chrétiens d'Irak ont appelé le 9 juillet dernier à Bruxelles l'Union européenne à s'engager pour éviter « une guerre civile » qui menacerait les chrétiens. Comme le souligne Louis Sako, le patriarche de l'église chaldéenne en Irak, les Européens ont un devoir moral vis-à-vis de l'Irak et la communauté chrétienne est de plus en plus menacée dans ce pays dont l'état central a perdu le contrôle d'une large partie du territoire et qui n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des Irakiens de confession chrétienne dans les zones de ce pays contrôlées par « l'État islamique » qui ne cesse de s'étendre. Les premières décisions prises par ce « Califat » autoproclamé confortent les craintes de ces minorités chrétiennes irakiennes quant à leur avenir et à leur survie. Il faut rappeler que la présence du christianisme dans le pays remonte au 1er siècle, lorsque les apôtres Thomas et Thaddée ont évangélisé la Mésopotamie et que les Chrétiens d'Irak se sont toujours montré loyaux vis-à-vis de l'État irakien et des différents régimes qui se sont succédés dans ce pays. Or, depuis 2003, on estime que le nombre de Chrétiens vivant en Irak est passé d'un million à 400 000 et cette minorité religieuse importante est réduite aujourd'hui à se placer sous la protection des Kurdes, dont la région autonome résiste encore pour le moment à l'avance de djihadistes. Compte tenu de ce contexte très inquiétant, il lui demande quelles mesures envisage le Gouvernement pour venir en aide aux minorités chrétiennes d'Irak et garantir leur sécurité et leur liberté de conscience.

### Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Cela inclut notamment la défense du respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses, en particulier les Chrétiens d'Orient, en prenant en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire entre la France et les communautés chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient. La situation en Irak est d'une extrême gravité en raison de l'avancée de Daech qui cible délibérément les groupes et les personnes en raison de leur appartenance religieuse ou ethnique. La priorité de la France est de créer les conditions du maintien de tous les Irakiens dans leur pays. Elle a ainsi apporté une aide humanitaire aux déplacés internes dès le mois d'août. A ce stade, 87 tonnes d'aide humanitaire ont pu être apportées. La France a appelé le 15 août l'Union européenne à mettre en place un pont de solidarité humanitaire pour répondre aux défis immenses que posent les deux millions de déplacés internes et 57 millions d'euros ont été dégagés à ce jour au total. Devant la gravité de la situation, la France a également décidé de favoriser l'accueil de réfugiés irakiens qui ont un lien avec la France. Les consulats de France à Erbil et à Bagdad ainsi que l'OFPRA et l'OFII sont mobilisés dans le cadre de procédures accélérées pour favoriser l'accueil de ces réfugiés. Plus de 300



d'entre eux ont déjà eu leur demande acceptée. De manière plus générale, la France se mobilise pour qu'une action globale, urgente et durable soit mise en oeuvre afin que l'Irak se redresse et que la menace de Daech soit écartée. La France apporte un soutien résolu aux nouvelles autorités irakiennes pour la mise en oeuvre d'une politique de rassemblement national qui permette de répondre aux préoccupations de toutes les communautés. Le déplacement du Président de la République le 12 septembre dernier, le premier d'un chef d'Etat après l'investiture du Premier ministre Al-Abadi, a eu une haute portée symbolique et a permis de marquer le soutien politique et la solidarité concrète de la France aux autorités irakiennes. La France a également organisé la conférence internationale de Paris sur la paix et la sécurité en Irak le 15 septembre. Les résultats sont là : la coalition est large ; la stratégie de lutte contre Daech est globale. En réponse à la demande expresse du gouvernement irakien, la France a décidé, depuis le 15 septembre, d'opérer des frappes ciblées sur les positions de Daech en Irak.